



**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2025 AU
284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET**

Membres du conseil présents

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras,
M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

Membre du conseil absent

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.
M. Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier, agit à titre de
secrétaire.

OUVERTURE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 32 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier.
Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

2. Constatation de l'avis de convocation

Conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 153), les
membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que
requis.

3. Adoption de l'ordre du jour – 16 septembre 2025

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par
M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

213-09-2025 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

**4. Octroi de contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre
des travaux de réfection du chemin Lamartine Ouest**

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions
et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder l'octroi du contrat
pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection
du chemin Lamartine Ouest;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a mandaté la Direction de l'ingénierie
et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités pour effectuer



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

l'appel d'offres pour le contrôle qualitatif des matériaux en lien avec la réfection du chemin Lamartine Ouest;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu quatre soumissions :

Soumissionnaire	Prix soumissionné (avant taxes)
Les Services EXP inc.	47 674,00 \$
Groupe ABS inc.	49 134,75 \$
Laboratoire d'expertises de Québec Itée	51 610,00 \$
LER	53 799,50 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse de la Fédération québécoise des municipalités, l'entreprise Les Services EXP inc. possède la soumission conforme la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

214-09-2025 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour le contrôle qualitatif dans le cadre des travaux de réfection du chemin Lamartine Ouest à l'entreprise Les Services EXP inc., et ce, pour la somme de 47 674,00 \$ plus taxes.

QUESTIONS / RÉPONSES

5. Période de questions / réponses

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

6. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 19 h 35 avec la proposition de M. Jean-Edmond Caouette.

Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier

Germain Pelletier, maire